
Adresse de la commune de Fontenay-le-Peuple, qui témoigne de son esprit civique et annonce avoir armé et équipé deux cavaliers jacobins et de poursuivre dans la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Fontenay-le-Peuple, qui témoigne de son esprit civique et annonce avoir armé et équipé deux cavaliers jacobins et de poursuivre dans la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 567;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20872_t1_0567_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Fontenay-le-Peuple, 4 germ. II] (1).

52

La société populaire de Boulogne (1), en félicitant la Convention nationale sur ses glorieux travaux, l'invite à décréter que les jeunes gens qui, au 1^{er} germinal, ont atteint leur 18^e année, iront remplacer, dans nos armées, les sans-culottes que l'agriculture réclame.

Renvoi au comité de salut public (2).

[Boulogne, s. d.] (3).

« Citoyens représentans,

Toujours jalouse de la liberté, de l'unité et de l'indivisibilité de la République, elle vous exprima la première son adhésion aux salutaires mesures du 31 mai, 1^{er} et 2 juin, qui sauvèrent la patrie. Repoussant avec indignité la moindre alliance avec les départemens fédéralisés, corrompus et égarés, nous avons vu avec douleur que nos sentiments ne vous avoient point été connus, puisque nulle mention n'en fut faite alors; nous venons encore vous témoigner notre reconnaissance de ce que le règne des intrigans est passé, de ce que les meilleures lois sont le fruit de votre sagesse, de ce que le gouvernement révolutionnaire a remplacé la Constitution qui doit faire notre bonheur. Courage, Législateurs, détruisez le fanatisme, ces brigands couronnés avec qui nous ne devons conclure de paix que quand ils seront enchaînés. Et toi, divine Montagne! protectrice des vrais sans-culottes, sois inébranlable au milieu des orages, et ne quitte ton rocher que quand il ne sera plus battu par les vagues des tyrans, de leurs esclaves, des intrigans, des méchants, des traîtres et des fripons. »

53

La commune de Fontenay-le-Peuple félicite la Convention sur la sagesse et la vigueur de ses décrets, sur l'abolition de l'esclavage : quoique placée sur les bords du théâtre de la guerre civile, tous les signes de superstition sont détruits; l'argenterie des églises, les cloches, le fer et le plomb ont reçu leur destination patriotique. Les sociétés populaires sont organisées dans tout le canton. La société de Fontenay a équipé deux cavaliers jacobins; les citoyennes de cette commune en ont équipé un. La fabrication du salpêtre va y recevoir une grande activité.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Haute-Garonne.

(2) P.V., XXXIV, 245.

(3) Bⁿ 10 germ.; *Débats*, n^o 559, p. 196; *M.U.*, XXXVIII, 202.

(4) P.V., XXXIV, 245. *Débats*, n^o 558, p. 176; *J. Sablier*, n^o 1226. Bⁿ, 10 germ. Mention dans *F.S.P.*, n^o 270.

« Représentans du peuple,

Placés sur les bords du théâtre de la guerre civile, nous vous portons les hommages de notre commune qui a resté inviolablement attachée à l'unité et à l'indivisibilité de la République. Nous vous félicitons sur la sagesse et la vigueur de vos décrets, sur l'abolition de l'esclavage des hommes de couleur, sur votre énergie à punir exemplairement les scélérats, qui, couverts du masque d'un patriotisme brûlant, abusoient de la confiance du Peuple, pour le remettre sous le joug de la tyrannie. Grâce vous soient rendues de tous vos bienfaits, restez à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau de la République soit conduit au port. L'amour du peuple, l'affranchissement de l'univers et l'immortalité seront votre récompense.

L'esprit public de notre commune prend de jour en jour de l'élévation. Tous signes de superstition sont détruits. L'argenterie des églises, les clochers, les fers, les plombs ont reçu leur destination patriotique. Les édifices sont consacrés au service militaire et la Raison a son temple. Le décadi est célébré avec joie et des instructions patriotiques ont remplacé les prédications mensongères des prêtres. Notre société a organisé des Sociétés populaires dans tous les cantons du district, a porté les maximes de la morale et les lumières de la Raison dans les campagnes, a équipé deux cavaliers jacobins et nos citoyennes en ont équipé un. Notre salpêtrière va prendre une grande activité, deux commissaires sont à visiter un établissement en grand, afin de l'imiter.

Jetez donc, Citoyens représentans, un regard de bienveillance sur notre commune sur le territoire environnant, et préservez-le, par la sagesse de vos mesures des incursions des brigands et de tous les fléaux destructeurs. »

TESTARD (maire), BRISSON (off. mun.), CHISSON (off. mun.), GODET (off. mun.), GIRARD, ANDUREAU (notable), LOIZEAUX (notable), CARY (notable), VEXIAU (off. mun.), LELIÈVRE (notable), HERVÉ (notable), BOUILLEAUD (notable), GIEVY (off. mun.), BAUDOIN (notable), J. CHEVALIER (substitut), DANIEL, LACOMBE aîné, CROIRE (off. mun.), ARNAUD (agent nat.), FILLON l'aîné.

54

Un membre [DELCHER] (2) fait un rapport au nom du comité de surveillance des marchés et subsistances militaires; il présente, et la Convention nationale adopte le décret suivant.

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité de surveillance des marchés et subsistances militaires, considérant que l'avarie qu'éprouvent dans les magasins les beurres et fromages, peut rendre ces objets funestes à la santé des défenseurs de la République, et qu'il sont suppléés d'une manière

(1) C 298, pl. 1036, p. 20.

(2) Pièces ayant pu servir au rapport et minute du décret, signée DELCHER (C 296, pl. 1005, p. 22).